

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 5 (1990)
Heft: 3: Gazette

Vorwort: Editorial
Autor: Vonesch, Gian-Willi

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Non, Venise, la ville des lagunes, ne sombrera pas! De toute évidence un nombre suffisant d'hommes politiques et de fonctionnaires – suite il est vrai aux protestations véhémentes émanant de nombreux pays – se sont exprimés contre la création d'un 'lunapark' à Venise et ont fait en sorte que l'exposition mondiale de l'an 2000 soit confiée à l'Allemagne, à la ville de Hanovre. L'Allemagne leur en sera reconnaissante...

Le 'cas Venise' montre à mon avis bien de quelle manière ces forces qui s'activent de toutes parts – et bien entendu avec désintéressement – à la construction de l'Europe utilisent les biens culturels dont ils n'hésitent pas à faire une commercialisation abusive.

Il est rassurant de constater que le Conseil de l'Europe et d'autres organisations supranationales s'efforcent, à divers niveaux, de tenir compte des problèmes de la conservation des monuments et de la sauvegarde de la culture et tentent de trouver des solutions car le temps presse. Même en Suisse les choses bougent, la procédure de consultation concernant la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) datant de 1966 vient de se terminer, la délibération du parlement et l'adoption de la loi ne devraient plus tarder; des changements commencent également à se faire sentir dans la Commission fédérale des monuments historiques, enfin les propositions de formation continue faite par l'OFIAMT ne pourront avoir que des effets positifs sur les professions du domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel.

Le moment serait donc venu de considérer les efforts entrepris en Suisse pour la conservation des biens culturels dans un contexte européen. Malheureusement dans ce domaine comme dans bien d'autres la Suisse fait bande à part. Cäsar Menz, chef de section à l'Office fédéral de la culture nous entretient de ce problème dans un article intitulé 'Conservation des monuments historiques à Strasbourg, à Berne et dans les cantons' à la page 16 de ce bulletin.

Avec les meilleures salutations
de l'équipe du Centre NIKE

Gian-Willi Vonesch
Directeur du Centre NIKE